



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada



**Comment réagir
en présence de tortues
empêtrées dans des
engins de pêche
alentour de Terre-Neuve-
et-Labrador**



Canada

La tortue luth est un des plus grands reptiles de la planète. C'est une nageuse puissante, qui peut parcourir des distances énormes.

Des tortues luths fréquentent les eaux côtières de Terre-Neuve-et-Labrador en été et au début de l'automne. Elles nagent alors près de la surface pour se nourrir de méduses. La plupart du temps, c'est dans le sud de Terre-Neuve qu'on les observe.

Depuis 2003, la tortue luth est considérée au Canada comme une espèce en voie de disparition selon la Loi sur les espèces en péril. Cette loi protège la tortue luth en interdisant à quiconque de tuer, de harceler et de capturer tout individu de cette espèce ou de lui nuire de quelque façon que ce soit. La loi interdit aussi à quiconque de posséder une tortue luth - ou une partie de tortue luth - morte ou vivante.

Dans les eaux canadiennes, les captures accessoires de tortue luth par des engins de pêche sont la principale source de mortalité chez cette espèce. Une fois empêtrées dans un engin de pêche, dans des cordages ou dans d'autres débris flottants, les tortues peuvent avoir de la difficulté à nager ou à se nourrir, ou encore être incapables de remonter à la surface pour respirer. Malgré que beaucoup de pêcheurs s'empressent de libérer les tortues luths ainsi piégées, il arrive que certaines tortues se noient avant de pouvoir être dégagées et que d'autres subissent des blessures qui leur seront quand même fatales une fois qu'elles auront été libérées.

À Terre-Neuve-et-Labrador, une organisation appelée Tangly Whales collabore avec le MPO dans le cadre du Programme national d'intervention auprès des mammifères marins pour documenter les cas de



tortues luths et de mammifères marins empêtrés dans des engins de pêche, et pour intervenir afin de libérer ces animaux si possible. Tangly Whales tient une permanence téléphonique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au numéro 1-888-895-3003.

Le Bureau de la Région de Terre-Neuve et du Labrador de Pêches et Océans Canada (le MPO) relève lui aussi les cas d'observation de mammifères marins et de tortues luths. M. Jack Lawson est notre chercheur scientifique spécialiste de ces animaux. On peut le joindre par courriel à l'adresse whalesighting@dfo-mpo.gc.ca





Que dois-je faire si une tortue luth se prend dans un de mes engins de pêche?

Si vous constatez qu'une tortue luth s'est prise dans un de vos engins de pêche, déterminez de quelle façon elle est retenue par l'engin et dégagez-la des cordages ou de tout autre matériel le plus rapidement possible.

Ne traînez pas la tortue et essayez de la débarrasser de tout cordage ou de toute partie d'engin .

Si vous ne parvenez pas à dégager l'animal, faites le 1-888-895-3003 pour obtenir de l'aide de Tangly Whales.



Que dois-je faire si j'aperçois une tortue luth?

Réduisez votre vitesse.

Téléphonez au bureau local du MPO pour signaler le lieu, la date et l'heure d'observation de la tortue luth.

Photographiez ou filmez la tortue.

Envoyez par courriel toute l'information relevée à Jack Lawson, chercheur scientifique, Pêches et Océans Canada (Région de Terre-Neuve et du Labrador), à l'adresse suivante : whalesighting@dfo-mpo.gc.ca

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la tortue luth dans le site suivant : www.dfo-mpo.gc.ca
Cherchez "tortue luth" sous Les Espèces en péril et/ou Les publications du monde sous-marin.

Pour en savoir plus sur Tangly Whales, veuillez consulter le site www.newfoundlandwhales.net

Leatherback Turtle Entanglements in Newfoundland and Labrador (bilingual)

- Fs114-17/2010 (print, bilingual) 978-1-100-50977-8